

Econocom Group SE

Société européenne cotée

Siège : Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

**CONVOCATION A ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE
D'ECONOCOM GROUP SE DU 29 SEPTEMBRE 2026**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale de la société Econocom Group SE, ayant son siège Place du Champ de Mars 5 à 1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.646.816 (la « **Société** ») qui se tiendra le **mardi 29 septembre 2026 à 12 heures** au siège de la Société (l'« **Assemblée** »).

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DECISIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Nomination de Monsieur Quentin Bouchard en qualité d'administrateur

Proposition de résolution :

Proposition de nommer Monsieur Quentin Bouchard en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 (quatre) ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2030.

2. Nomination de Monsieur Israel Garcia en qualité d'administrateur

Proposition de résolution :

Proposition de nommer Monsieur Israel Garcia en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 (quatre) ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2030.

3. Pouvoirs

Proposition de résolution :

Proposition de (i) déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux administrateurs délégués et aux directeurs généraux d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, et de (ii) donner procuration à Monsieur Jérôme Lehmann (salarié du groupe Econocom) et/ou Madame Nikita Tissot et/ou Madame Marie Florival (cabinet NautaDutilh BV/SRL), avec l'autorisation de subdéléguer ces pouvoirs, afin de procéder aux formalités de dépôt et de publication.

FORMALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Pour assister à l'Assemblée du **29 septembre 2026**, les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 28 et 29 des statuts de la Société et aux formalités suivantes.

1. Date d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **15 septembre 2026 à vingt-quatre heures** (heure belge). **Seules les personnes inscrites au titre d'actionnaire à la date et l'heure seront autorisées à voter à l'Assemblée.** Il ne sera pas tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société le **15 septembre 2026 à vingt-quatre heures** (heure belge).

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent être enregistrés en tant qu'actionnaire dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'Euroclear Belgium le **15 septembre 2026 à vingt-quatre heures** (heure belge).

2. Intention de participer à l'Assemblée

Les actionnaires doivent informer le conseil d'administration, par message électronique à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com – ou pour les détenteurs d'actions dématérialisées à l'adresse email ebe.issueur@euroclear.com – ou par lettre recommandée, **au plus tard le 23 septembre 2026**, de leur intention de participer à l'Assemblée, indiquer le nombre d'actions pour lequel ils entendent prendre part au vote, et, pour les titulaires d'actions dématérialisées, présenter la preuve de leur inscription en tant qu'actionnaire à la date d'enregistrement.

Afin d'assister à l'Assemblée, les actionnaires et les porteurs de procuration doivent, en plus des formalités indiquées au paragraphe précédent, prouver au plus tard immédiatement avant le début de la réunion leur identité et, le cas échéant, leur pouvoir de représentation.

3. Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits de vote avant l'Assemblée, soit (i) en votant à distance par correspondance, soit (ii) en donnant procuration à une personne désignée par le conseil d'administration.

En cas de recours à un vote par procuration, le mandataire sera de plein droit un représentant de la Société (ou une de ses filiales), qui sera désigné à cet effet.

Ce mandataire exercera ce droit de vote conformément aux instructions de vote reprises dans la procuration.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance approuvés par la Société doivent être utilisés pour ce faire. Ils peuvent être téléchargés sur le site web <https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>.

Les actionnaires doivent, en plus des formalités précitées, transmettre les procurations ou les formulaires de vote par correspondance dûment complétés et signés à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com – ou pour les détenteurs d'actions dématérialisées à l'adresse email ebe.issuer@euroclear.com – **au plus tard le 23 septembre 2026**.

Il est demandé aux actionnaires de **favoriser l'envoi par courrier électronique** d'une copie scannée ou photographiée des formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, et d'adresser ultérieurement les originaux par courrier au siège de la Société.

Il est rappelé, par ailleurs, que les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance **peuvent également être signés par un procédé de signature électronique** tel que prévu à l'article 7:143 § 2 du Code des sociétés et des associations.

4. Nouveaux points à l'ordre du jour, propositions de décisions et droit de poser des questions

Les actionnaires détenant au moins 3% du capital qui souhaitent demander l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour ou déposer des propositions de décisions doivent, outre les formalités susvisées, établir à la date de leur requête la preuve de la possession de la fraction de capital exigée et faire parvenir à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com leur demande, **au plus tard le 7 septembre 2026**.

Le cas échéant, l'ordre du jour modifié sera publié **au plus tard le 14 septembre 2026**.

Les actionnaires souhaitant formuler des questions préalablement à la tenue de l'Assemblée et ayant respecté les formalités précitées, sont invités à les faire parvenir, **au plus tard le 23 septembre 2026**, de préférence à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com, ou par courrier à l'adresse suivante : Leuvensesteenweg 510/B80, 1930 Zaventem.

5. Détenteurs d'obligations convertibles et de droits de souscription

Les détenteurs d'obligations convertibles et de droits de souscription émis par la Société peuvent assister à l'Assemblée avec voix consultative. Pour ce faire, ils doivent informer le conseil d'administration par email à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com **au plus tard le 23 septembre 2026** de leur intention de participer à l'Assemblée.

6. Documentation

La documentation qui sera soumise à l'Assemblée, l'ordre du jour, éventuellement modifié, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, éventuellement modifiés, sont disponibles dès la publication de la présente convocation sur le site web de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) et au siège de la Société.

Les formalités précitées, les instructions reprises sur le site web de la Société et sur les formulaires de vote par correspondance et de procuration doivent être strictement respectées.

Bien cordialement,

Pour le conseil d'administration